

Sauveteur secouriste du travail - recyclage

Connaître les gestes de premiers secours et règles de sauvetage professionnel

Aujourd'hui, le nombre de personnes ayant suivi une formation de SST en France est estimé à moins de 10%. Si ce pourcentage augmentait, beaucoup de personnes pourraient voir leur vie sauvée. Il est recommandé à chaque entreprise, quel que soit son nombre de salariés, d'avoir au moins 1 SST sur chaque site. Un effectif de 10 à 15 % de salariés SST est le pourcentage optimum recommandé par l'INRS. Son rôle est d'administrer les premiers soins à toute personne victime d'un accident dans le milieu professionnel avant l'arrivée des secours. Il est, en quelque sorte, le garant de la sécurité et du secourisme dans le milieu de travail.

Durée: 7.00 heures (1.00 jours)

Profils des stagiaires

- Tout public
- Niveau : Débutant

Prérequis

- Aucun

Objectifs pédagogiques

- Acquérir les connaissances nécessaires à la bonne exécution des gestes de premiers secours SST destinés à préserver la victime en attendant l'arrivée des secours au sein de l'entreprise.
- Promouvoir la prévention des risques professionnels..
- La formation est dispensée au minimum par un formateur SST, habilité pour la formation et le Maintien et Actualisation des Compétences des SST et à jour de son Maintien et Actualisation des Compétences de formateurs SST

Contenu de la formation

- Le sauvetage-secourisme du travail (SST)
 - Appréhender les notions de bases en matière de prévention (danger, évènement dangereux, accident du travail, maladie professionnelle ...). Les accidents du travail dans l'établissement ou dans la branche professionnelle.
 - Situer le rôle du SST en tant qu'acteur de la prévention.
 - La réglementation en matière de formation et d'intervention du SST.
- Rechercher les dangers persistants pour protéger
 - Repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail
 - Supprimer ou réduire ces situations dangereuses (ou y contribuer)
 - Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés
 - Imaginer, sous forme de scénarios simples, à partir des éléments matériels observés et des informations recueillies, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser les accidents liés aux dangers identifiés.
 - En cas d'impossibilité de suppression ou d'isolement du (des) danger(s) identifié(s), reconnaître les situations dans lesquelles il pourra, sans danger pour lui-même, dégager la victime.
- De protéger à prévenir
 - Être capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention

Institut du Tourisme - Fédération des Offices de Tourisme de Bretagne

1C - 1D avenue de Bellefontaine CS 71777
35517 CESSON-SEVIGNE Cedex
Email: contact@institut-tourisme.bzh
Tel: 02 20 06 01 02



- Cette séquence met en évidence la similitude des compétences attendus, aussi bien en matière de protection qu'en matière de prévention des accidents du travail ou des maladies professionnelles, de la part des SST. Elle doit permettre la translation de la formation à l'action protéger vers l'action prévenir. La mise en place de cette démarche est continue tout au long de la formation SST.
- Supprimer ou faire supprimer des dangers dans une situation de travail, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention
- Examiner la victime et faire alerter
 - Examiner la(les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.
 - Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.
- De "faire alerter" à "informer"
 - Être capable de choisir, parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte
 - Être capable de transmettre aux secours appelés, ou à la personne choisie pour alerter, les éléments du message, en respectant les consignes pour assurer une transmission efficace et favoriser une arrivée des secours au plus près de la victime
- Secourir:
 - Face à une situation d'accident du travail, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :
 - Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s).
 - Déterminer l'action à effectuer pour obtenir le résultat à atteindre, que l'on a déduit de l'examen préalable.
 - Mettre en œuvre l'action choisie en se référant à la technique préconisée.
 - Vérifier, par observation l'atteinte et la persistance du résultat attendu et l'apparition de nouveaux signes indiquant que la vie de la victime est menacée, jusqu'à sa prise en charge par les secours spécialisés
- Situations inhérentes aux risques spécifiques
 - On appelle risque spécifique, tout risque qui nécessite, de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base. L'avis du médecin du travail, dans ce domaine est particulièrement important.
 - Risques spécifiques : par exemple : désamiantage, hyperbarie, acide fluorhydrique, acide cyanhydrique,...
- Dans le cadre de la pandémie
 - Sensibilisation du SST au risque COVID 19
 - Prévention du risque de contamination durant le travail et durant une intervention de premiers secours

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Olivier

Formateur expérimenté en animation pédagogique de sessions de formation SST, Maintien et Actualisation des compétences MAC SST, Incendie et premiers secours + en accompagnement individualisé auprès du secteur médical, industriel, métallurgie, informatique, transports, agroalimentaire, agriculture, tourisme et services aux personnes.

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.
- Pour les formations intra : Les modalités et délais d'accès sont à valider lors d'un entretien téléphonique préalable et selon disponibilités respectives.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Mises en situation.
- Positionnement - Formulaire d'évaluation de la formation (préalable, à chaud, à froid)
- Certificat de réalisation de l'action de formation.

Institut du Tourisme - Fédération des Offices de Tourisme de Bretagne

1C - 1D avenue de Bellefontaine CS 71777
35517 CESSON-SEVIGNE Cedex
Email: contact@institut-tourisme.bzh
Tel: 02 20 06 01 02

